Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 9 (1921)

Heft: 111

Artikel: La quinzaine féministe : le chômage. - Deux morts. - L'assurance scolaire et les médecins. - Une femme au Congrès de Tours. - Le suffrage féminin à Glaris

Autor: E.Gd.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-256591

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La Quinzaine féministe

Le chômage. — Deux morts. — L'assurance scolaire et les médecins. — Une femme au Congrès de Tours. — Le suffrage féminin à Glaris.

La trève des confiseurs, soit... Et cependant durant ces deux semaines, bien des faits, petits ou grands, sont à glaner, qui nous intéressent nous, femmes, à un titre ou à un autre.

Ne parlons pas pour aujourd'hui de la grève des typographes, qui fut clémente au *Mouvement* puisqu'elle choisit pour se dérouler précisément la quinzaine qui sépara son dernier numéro de décembre de son premier numéro de janvier — cela toutefois sans nous faire trop d'illusions sur l'amabilité de cette coïncidence si nous nous souvenons de la grande grève de 1916! Car un autre problème, plus angoissant que la grève dans les imprimeries, mais qui touche de près lui aussi à la vie économique, se pose, du moins dans quelques régions de notre Suisse romande: le chômage. La terrible maladie qui use les énergies, qui sème le découragement et l'amertume, nous est revenue comme en 1914-15. Question de change, crise économique générale ... il n'est pas plus difficile qu'alors d'en établir les causes profondes. Mais plus peut-être qu'alors, est-il difficile de lutter contre elle. Les bonnes volontés, trop sollicitées, se sont lassées, et il semblerait que la dose de sympathie altruiste départie à chaque individu ait été entièrement consommée depuis six ans. Peut-être aussi, hélas! les luttes de classe ont-elles revêtu plus d'intensité, et la défiance et l'égoïsme paralysent-ils les tentatives jadis ébauchées avec tant d'ardeur. On fait très peu — pour ne pas dire rien.

Dans le Jura neuchâtelois toutefois, d'après les renseignements qui nous arrivent, la situation n'est d'ailleurs pas aussi désespérée qu'au début de la guerre. On travaille encore partiellement. On paye des indemnités de chômage. Pas question, au Locle notamment, de créer à nouveau, ces ateliers de crise qui ont rendu de si précieux services autrefois. Tant mieux. Nous voudrions qu'il en fût de même à Genève.

Là, alors, le chômage est considérable. Trois mille cinq cents ouvriers sans travail, dit une enquête. Là-dessus, selon les chiffres officiel, près de six cents femmes. Car les grands ateliers de bijouterie et d'horlogerie, les fabriques d'appareillage électrique chôment, et vont chômer de plus en plus. Dans l'une d'elles, la veille de Noël, 90 femmes ont reçu leur congé comme cadeau. Et ce n'est pas fini.

Et c'est pour les femmes surtout que se pose dans toute son intensité l'angoissant problème. Car les hommes, on leur trouve du travail — oh! pas toujours à leur gré! des terrassements, des drainages, des fouilles. Mais les femmes, à quoi les employer, qui ne vienne pas compliquer encore la situation économique en jetant sur le marché des marchandises dont le débouché n'est pas assuré?

C'est sans doute parce que le problème est trop difficile à résoudre pour elles que les autorités genevoises ne font rien pour les femmes. La moitié des chômeuses reçoivent, il est vrai, une indemnité fixée selon la loi au 60 % de leur paye (et certaines fautes d'organisation compliquent, paraît-il, beaucoup les formalités pour toucher cette indemnité), mais pour deux mois seulement. Ces soixante jours écoulés, que faire? Et que devient actuellement l'autre moitié des chômeuses inscrites auxquelles aucune allocation n'est versée? — On a cru se tirer d'affaire en adressant un appel à la charité publique. On a recommandé les collectes, sans paraître se douter que ce n'est pas avec l'aumône que l'on guérit un mal social et économique profond, et que nos travailleuses ont le droit de manger du pain *gagné* et non pas *donné*. Mais, quand l'Union des Femmes de Genève, désireuse d'accomplir dans la mesure de ses forces l'œuvre de solidarité qui s'impose à toute femme consciente, a fait une demande nette de subsides pour se charger d'une organisation de travail — le Conseil d'Etat lui a donné sa bénédiction et lui a refusé même un centime. Pourtant, l'Etat de Genève s'est considéré, il y a quelques mois à peine, assez riche pour pouvoir faire à la S.d.N. un cadeau de 750.000 fr. en l'exonérant des droits de mutation sur l'achat de l'Hôtel National.

* * *

A Genève encore, deux morts notoires: M. Henry Fazy, conseiller d'Etat, et M. Alfred Gautier, professeur de droit pénal à l'Université, qui tous deux, avaient touché à notre mouvement, le premier pour le combattre, le second pour en soutenir certains aspects. M. Fazy était en effet un adversaire irréductible du suffrage féminin, qu'il avait le défaut de traiter encore par le système maintenant bien dépassé de la plaisanterie et du ridicule. Et, comme c'était un esprit caustique, qui recherchait plus qu'il ne les craignait le paradoxe et la caricature, notre revendication avait été souvent, au Grand Conseil et ailleurs, l'objet de flèches acérées de sa part. Nous nous souvenons notamment d'une entrevue avec lui, au moment des débats sur le projet Guillermin (vote municipal) dans laquelle il s'efforçait de nous prouver, à l'aide de boutades, souvent spirituelles, que le suffrage des femmes serait une cause de ruine et de désorganisation pour la famille, et nos lecteurs se souviennent peut-être de la façon dont il sut mettre de son côté, non seulement les rieurs, mais encore les hésitants de son parti sur lesquels il avait une grande influence, pour enterrer définitivement ce même projet Guillermin. Ce qui ne lui enlève rien de sa valeur d'homme d'État, de financier, et surtout, dirons-nous, d'historien. Son *Histoire des Constitutions genevoises* doit être lue par toutes nos suffragistes genevoises désireuses de se donner une solide base d'instruction civique.

M. Alfred Gautier, lui, s'il n'a jamais pris ouvertement position en faveur du suffrage des femmes, devait cependant lui être sympathique. Car les revendications féministes en matière de législation pénale ont toujours trouvé auprès de lui, l'un des auteurs des différents projets de Code pénal fédéral, un accueil bienveillant. Il publia même en 1912 dans la Revue pénale suisse sur ce sujet: *La femme et le projet de Code pénal suisse*, un très-intéressant article qui fut analysé ici même. Plus tard, il nous fit le grand honneur de collaborer au *Mouvement Féministe*, pour lequel il écrivit en 1917 deux articles très-remarqués: *Les délits de la femme dans le projet de Code pénal suisse*. En 1911, il avait traité à peu près le même sujet à l'Assemblée générale de l'Alliance à Neuchâtel; et avait donné à l'Union des Femmes de Genève, non seulement une conférence sur un sujet de législation pénale, mais encore une marque tangible d'intérêt en suivant de très près les débats institués par elle en 1910-1911 sur l'élaboration d'une loi instituant des Tribunaux d'enfants. Pareils souvenirs devaient être rappelés ici.

* * *

Nous regrettons de devoir parler de Genève surtout dans cette chronique, mais les questions d'assurance d'une part, de maladies infantiles d'autre part intéressent trop directement les femmes pour que nous ne relevions pas que la loi instituant l'obligation de l'assurance-scolaire dans ce canton, votée il y

a plus d'une année par le Grand Conseil, voit encore son application retardée. Ce n'est certes point la faute de la Commission chargée de préparer cette application, mais bien, et le Conseil d'Etat lui-même le déclare formellement, celle du corps médical, qui fait preuve d'une évidente mauvaise volonté. Nous reconnaissons fort bien que la loi, en l'obligeant à soigner au tarif réduit des caisses d'assurance tous les enfants fréquentant les écoles du canton, lui demandait un sacrifice, mais nous ne comprenons pas que l'intérêt général de la santé publique n'ait pas primé ce souci égoïste de la bourse particulière d'un chacun. Il avait été question, croyons-nous savoir, d'un accommodement: le tarif réduit n'aurait été applicable qu'aux enfants des écoles enfantines et primaires publiques, et toute la clientèle suffisamment vaste encore des écoles privées, et des écoles secondaires aurait été laissée au tarif supérieur. Il faut croire que cet accommodement n'a pas abouti. Nous le déplorons, et pour notre jeune population scolaire et pour le corps médical, dont l'attitude en cette occasion désappointe beaucoup de ses amis.

* * *

Faut-il parler de Clara Zetkin au Congrès de Tour ? Car, quoi qu'on puisse penser de la décision prise dans la jolie cité tourangelle, qui a coupé en deux le parti socialiste français comme l'avait été au Congrès de Berne, deux semaines plus tôt, le parti socialiste suisse, il est frappant de relever que c'est une femme qui a apporté le message du communisme et qui somme toute, et de l'avis même de professionnels de ces Congrès, a emporté de haute main la décision suprême. Une de fois plus, l'évolution des faits contredit l'argumentation antifémiste de l'incapacité politique de la femme . . . Il est vrai que Clara Zetkin n'est pas une femme ordinaire, et que sa vie de militante socialiste extrémiste n'est pas de celle à laquelle se vouent ou se complaisent l'immense majorité des femmes !

C'est sans doute ce qu'ont pensé les Glaronnais qui, sans se laisser épouvanter comme tant de leurs confédérés par la confusion du bolchévisme et du féminisme, ont décidé de soumettre à la prochaine Landsgemeinde de leur canton une initiative concernant le suffrage des femmes. Bravo ! Voilà la brèche commencée dans ces régions, impénétrables jusqu'à présent d'entre Grisons et Suisse centrale. L'idée marche . . .

E. Gd.

AUX SOUSCRIPTEURS DU RAPPORT DU CONGRÈS DE GENÈVE. — *Plusieurs demandes nous étant parvenues de souscripteurs qui craignaient qu'on les eût oubliés dans la répartition des rapports du Congrès, nous informons nos lecteurs que des grèves d'imprimeurs en Angleterre ont si considérablement retardé la parution de ce rapport que les premiers volumes sortent maintenant seulement de presse, et que notre Comité Central suisse lui-même n'a pas encore reçu les exemplaires auxquels il a droit. Les souscripteurs suisses peuvent être certains que, sitôt ces volumes reçus, nous ferons diligence pour les leur faire parvenir le plus vite possible contre remboursement.*

De-ci, De-là...

Une œuvre très intéressante s'est créée dernièrement en Suisse. Il s'agit de la *Bibliothèque pour tous.*

Sans méconnaître l'utilité et la nécessité des institutions déjà existantes, la *Bibliothèque pour tous*, grâce à une organisation spéciale, pourra procurer des livres à toutes les régions de notre pays. Les ouvrages spéciaux et techniques seront réunis dans un dépôt central à Berne. Les ouvrages généraux d'instruction et de récréation seront par contre répartis dans un certain nombre de villes d'où rayonnent des bibliothèques ambulantes, c'est-à-dire des caisses contenant un choix d'ouvrages assortis, prêtés pour une certaine durée, et qui, grâce à des échanges périodiques, apporteront, même dans les plus petites localités, des lectures variées, constamment renouvelées. La *Bibliothèque pour tous* possède déjà un fonds que le Département Militaire lui a cédé: les collections de la *Bibliothèque du Soldat.* Mais une telle entreprise, même en se contentant d'un début modeste, exige de grosses dépenses: fr. 360.000 pour frais d'installation, et environ 100.000 pour les dépenses annuelles.

La *Bibliothèque pour tous* compte sur l'appui financier de la Confédération et des cantons, mais elle les sait déjà lourdement chargés, aussi fait-elle un pressant appel à tous et organise-t-elle une souscription afin de pouvoir commencer son activité en 1921. En voyant la longue liste de personnes qui dans tous nos cantons ont donné leur adhésion au projet de la *Bibliothèque pour tous*, on se rend compte que cette institution est très approuvée. Une seule chose frappe: c'est le très petit nombre de femmes qui y figure. A-t-on pensé que cela ne pouvait les intéresser? Prouvons donc le contraire!

J. P.

* * *

Nous sommes heureuses de pouvoir annoncer à nos lecteurs la distinction dont viennent d'être l'objet deux de nos plus vaillantes féministes de France, toutes deux bien connues en Suisse: Mme Avril de Sainte-Croix, secrétaire du Conseil national des Femmes françaises, et Mme C.-L. Brunschvicg, secrétaire générale de l'Union française pour le Suffrage des Femmes, viennent toutes deux d'être décorées de la Légion d'honneur.

Ce n'est évidemment pas encore pour leur activité de féministes que cette distinction a été accordée à nos amies! Le temps n'est pas encore venu où les gouvernements reconnaîtront ainsi officiellement les services rendus à la cause de l'émancipation de la femme! Mais en attendant ce moment, et comme nous l'écrivait Mme Brunschvicg, notre mouvement ne peut que bénéficier de ce témoignage de reconnaissance pour leur activité sociale dans le domaine national et international remis à des femmes dont toute la vie a été consacrée à notre cause.

* * *

Par l'intermédiaire de notre journal, la Ligue de Femmes suisses contre l'alcoolisme (Genève) cherche le concours de femmes ou de jeunes filles de bonne volonté pour seconder son activité dans les domaines suivants: aides pour écoles du jeudi, aides pour la distribution et l'entretien de livres de la bibliothèque populaire, collaboratrice à la rédaction du *Bulletin mensuel*, aides pour la correction des concours antialcooliques qui ont lieu toutes les années dans les écoles primaires, etc., etc.

Nous savons que ce n'est pas précisément parmi nos lectrices qu'il faut chercher des femmes ayant beaucoup de temps libre! mais nous espérons cependant qu'il s'en trouvera quelques-unes que l'une ou l'autre de ces tâches variées intéressera, et qui seront heureuses de prêter leur concours à une œuvre sociale au premier chef telle que la lutte contre l'alcoolisme ainsi comprise. Pour tous renseignements, s'adresser directement à Mlle I. Patru, 11, avenue Marc-Monnier, Genève.

Les Femmes et la Chose publique

Chronique parlementaire fédérale

La session ordinaire du mois de décembre 1920 a liquidé les travaux statutaires de fin d'année. Il a fallu fournir leurs nouveaux chefs aux institutions fédérales, boucler les comptes de ce vaste ménage et dresser le budget pour la nouvelle année.

Le Conseil national a commencé par désigner comme président M. Garbani, qui a immédiatement ouvert la séance par un vigoureux discours en italien (avis à toutes celles qui semblaient douter lors de l'assemblée de l'Alliance à St. Gall de l'existance de notre troisième langue nationale !) et affirmé la fidélité et l'amour de ce canton transalpin pour sa patrie suisse. Si la minorité linguistique a donné le président au Conseil, c'est la minorité politique qui fournira celui de demain. M. Gustave Müller, socialiste bien connu de Berne, est en effet nommé vice-président. M. Baumann de Hérisau avance à la présidence